



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2014
Français
Original : anglais

Comité chargé des organisations non gouvernementales

Session ordinaire et reprise de la session de 2015

26 janvier-4 février, 13 février, 26 mai-3 juin
et 12 juin 2015

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :
 - a) Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures;
 - b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement;
 - c) Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui ont fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales non dotées de ce statut.
4. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social :
 - a) Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil dont l'examen a été reporté;
 - b) Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.
5. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (22 décembre 2014).

14-64988* (F) 231214 231214



Merci de recycler 



6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, s'agissant notamment du processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil :
 - a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales;
 - b) Examen des questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail officieux;
 - c) Questions connexes diverses.
7. Examen des rapports spéciaux.
8. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG.
9. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2016 du Comité.
10. Adoption du rapport du Comité.

Annotations

1. Élection du Bureau

En vertu de l'article 18 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, le Comité élit chaque année, au début de sa première séance, un président et quatre vice-présidents. Conformément à l'article 19, les membres du Bureau sont rééligibles. Par la suite, un des vice-présidents est désigné pour assumer les fonctions de rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur du Conseil, le Comité arrête, au début de chaque session, après l'élection du Bureau, l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la présente session dans sa décision 2014/226.

3. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

a) Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures

Le Comité examinera les demandes d'admission et les demandes de reclassement dont il a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures.

Documentation

Demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social reçues d'organisations non gouvernementales dont le Comité a reporté l'examen lors de sessions tenues entre 1999 et 2013 (E/C.2/2015/CRP.1) et demandes de reclassement dont il a décidé de reporter l'examen entre 2012 et 2014 (E/C.2/2015/CRP.3)

b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement

Le Comité examinera les nouvelles demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales et se prononcera à leur sujet.

Documentation

Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social reçues d'organisations non gouvernementales : mémorandums du Secrétaire général (E/C.2/2015/R.2 et Add.1 à 17)

Demandes de reclassement : mémorandums du Secrétaire général (E/C.2/2015/R.3)

c) Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui ont fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales non dotées de ce statut

Le Comité examinera les demandes d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui ont fusionné avec des organisations non gouvernementales non dotées de ce statut.

Documentation

Aucune demande n'a été reçue.

4. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

a) Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil dont l'examen a été reporté

b) Examen des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil

Conformément aux dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, les organisations dotées du statut consultatif auprès du Conseil doivent présenter tous les quatre ans un rapport sur les activités qu'elles ont menées en relation avec les travaux de l'Organisation des Nations Unies ou à leur appui. Le Comité examinera les rapports quadriennaux dont l'examen a été reporté lors des sessions tenues entre 1998 et 2012 ainsi que ceux présentés pour les périodes 2008-2011, 2009-2012 et 2010-2013.

Documentation

Compilation des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social dont l'examen a été reporté lors de sessions antérieures (E/C.2/2015/CRP.2)

Rapports quadriennaux présentés pour les périodes 2008-2011, 2009-2012 et 2010-2013 : notes du Secrétaire général (E/C.2/2015/2 et Add.1 à 12)

5. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat

Le Secrétariat présentera un rapport oral sur la question.

6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, s'agissant notamment du processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil

a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales

b) Examen des questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail officieux

À sa session de 2000, le Comité a créé un groupe de travail officieux ouvert à tous les membres du Comité pour examiner ses méthodes de travail, y compris les questions d'accréditation, les procédures, la coordination avec le secrétariat de la Commission des droits de l'homme, l'amélioration du processus d'information des organisations non gouvernementales et les questions de sécurité.

c) Questions connexes diverses

Organisations sollicitant un changement de nom

Documentation

Compilation des demandes émanant d'organisations sollicitant un changement de nom reçues par le Secrétariat (E/C.2/2015/CRP.4)

Demandes émanant d'organisations sollicitant un changement de nom dont l'examen a été reporté lors de sessions antérieures (E/C.2/2015/CRP.5)

Organisations sollicitant le rétablissement de leur statut (E/C.2/2014/CRP.6)

7. Examen des rapports spéciaux

8. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG

Par sa décision 2002/225, le Conseil a créé le Fonds général de contributions volontaires et prié la Section des organisations non gouvernementales d'identifier et d'obtenir les ressources financières, humaines et techniques nécessaires pour mener, en collaboration avec les organisations non gouvernementales, les gouvernements et les autres parties prenantes intéressées, les projets de développement qui devaient être mis en place dans le cadre du Réseau régional informel ONU-ONG.

Le Secrétariat présentera un rapport oral à ce sujet.

9. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2016 du Comité

Dans sa résolution 1894 (LVII), le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à ses organes subsidiaires, à chacune de leurs sessions, un projet d'ordre du jour provisoire pour la session suivante ainsi que des informations relatives à la documentation.

10. Adoption du rapport du Comité

Le Comité doit faire rapport au Conseil sur les travaux de sa session ordinaire.